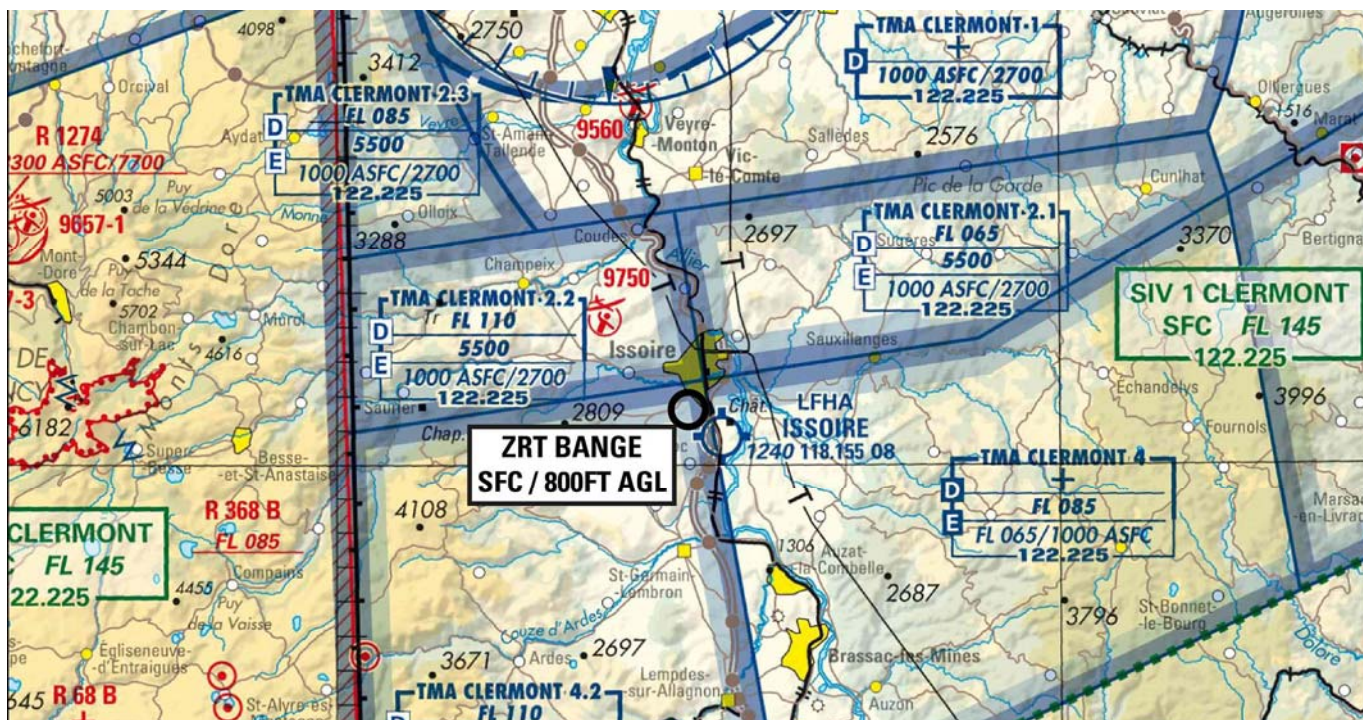


ENR - FIR Marseille LFMM - AD - Issoire le Broc - LFHA

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « BANGE » dans la région d'Issoire pour des évolutions d'aéronefs d'Etat sans équipage à bord

En vigueur : Du lundi 02 janvier 2023 au vendredi 29 décembre 2023

ZRT BANGE



Extrait Carte 1 / 500 000 SIA – Édition 2022

ACTIVITÉ

Evolutions d'aéronefs sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable H24 du lundi 0700 UTC au vendredi 1100 UTC (ETE : - 1 H).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CLERMONT INFO : 122.225 MHz.

GESTIONNAIRE

Directeur d'exercice.

STATUT

Zone réglementée temporaire activable (ZRT) qui se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs d'Etat sans équipage à bord participant ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après accord du directeur d'exercice.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT BANGE

Limites latérales

Cercle de 0.50 nm de rayon centré sur 45°31'36.85" N, 003°14'34.45" E

Limites verticales

SFC / 800 ft AGL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

/

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité :

28ème Régiment de Transmissions
Téléphone : 04 73 55 75 00.

COMALAT/ Section espaces aériens :
Téléphone : 01 73 95 22 83 / 84.

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice :
Téléphone : 06 50 69 87 31.